

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-16567 / 100790
Société Suisse des Explosifs, 3900 Brig-Glis
fabrication Chimie, PETN, Detonex et Emmulgen.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
36 H
12.07.2010–30.06.2013 (Nouveau permis)
- 10-16572 / 112109
ELECTRO-MATERIEL SA, 1950 Sion
livraison du matériel électrotechnique avec des véhicules de livraison jusqu'à
3,5 tonnes de poids total à la clientèle (électricien) en Valais.
besoins spéciaux de consommation
3 H
01.07.2010–31.05.2012 (Nouveau permis)
- 10-16585 / 101165
FKG Dentaire SA, 2322 Le Crêt-du-Loche
ateliers: CNC, Finition / torsadage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
17 H
01.10.2010–30.09.2013 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 10-16571 / 101047
MANUFACTURE CARTIER, Branch of Richemont International SA,
2306 La Chaux-de-Fonds
usinage CNC des boîtes et bracelets de montres, tournage et fraisage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 H, 2 F
01.01.2009–31.12.2011 (Modification)
- 10-16578 / 101214
Imprimerie Gasser SA, 2400 Le Locle
Impression offset.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 H
01.07.2010–30.06.2013 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 10-16568 / 100790
Société Suisse des Explosifs, 3900 Brig-Glis
fabrication Chimie, PETN, Detonex et Emmulgen.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
12 H
12.07.2010–30.06.2013 (Nouveau permis)
- 10-16579 / 100016
boxal (suisse) sa, 1782 Belfaux
secteur: Recuit – traitement de surface et emballage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
9 H
01.07.2010–30.06.2011 (Renouvellement)
- 10-16586 / 102074
Ambulances Odier & Fils SA, 1205 Genève
service des ambulances.
besoins spéciaux de consommation
6 H, 2 F
10.07.2010–31.07.2013 (Renouvellement)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 10-16570 / 100073
HID Global Switzerland SA, 1614 Granges (Veveyse)
ateliers de production automatisée, fabrication de micro-bobines et ligne des
cartes personnalisées.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
51 H
01.09.2010–31.03.2013 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

29 juin 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail